



# Rapport D'activités

## Avril 2011

### Sommaire

1	Généralités .....	2
2	Relations extérieures .....	2
3	Investigations.....	2
4	Opérations.....	3
5	Département juridique .....	3
6	Communication .....	3
7	Conclusion.....	4

## 1 Généralités

Le mois d'avril 2011 a permis l'arrestation de trois délinquants fauniques, en date du 27 avril.

Une séance d'information a également été organisée avec une vingtaine de juges de Libreville.

Des affiches ont été imprimées en collaboration avec WWF, WCS, Brainforest et bien sûr le Ministère des Eaux et Forêts. Ces supports sont destinés aux forces de l'ordre, eaux et forêts, ONG et membres des professions judiciaires.

## 2 Relations extérieures

### Réunions

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse, plusieurs chargés d'études à la Direction Générale, la Chargée d'Etudes du Ministre pour les ONG, le Conseiller juridique du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont le Procureur de la République et ses adjoints, le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, la Présidente du Tribunal et de nombreux juges ;
3. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Secrétaire Exécutif et son Directeur Technique ;
4. Le Directeur des Contre-Ingérences et ses agents ;
5. Différentes ONG dont WCS, WWF, JGI, TAF et Brainforest.

### Massacre à Wonga-Wongue et programme national de lutte contre le braconnage

Le massacre d'une quarantaine d'éléphants a été constaté dans la Réserve Présidentielle de Wonga-Wongue. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux a pu Présenter ce cas au conseil de ministres et le Président a insisté sur la nécessité de lutter contre ce fléau qu'est le trafic d'ivoire. Des discours ont ainsi été diffusés à la radio, à la télévision et dans les principaux journaux écrits du pays.

C'est ainsi que le Ministère des Eaux et Forêts a préparé un plan national de lutte contre le braconnage, intégrant également les activités des ONG.

## 3 Investigations

Le second enquêteur est toujours dans une période de test.

Différentes zones de Brazzaville ont été concernées par les enquêtes. De même, des enquêtes ont été débutées le long de la route nationale 1, principalement à une dizaine de km de Libreville.

## 4 Opérations

Une opération a pu être menée le 27 avril.



Une transaction a été organisée avec trois délinquants fauniques : un braconnier, un chauffeur et un vendeur intermédiaire.

Ainsi, le 27 Avril, une équipe composée d'agents des Contre-Ingérences et des éléments du projet Appui à l'Application de la Loi sur la Faune a effectué une opération à l'Hôtel de Louis. Sieurs YOLAH Fred Benjamin, MOITY Tanguy et NGONDET Soulé Amour ont pu être arrêtés avec 25 kg d'ivoire.

Les délinquants ont été conduits dans les locaux de la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM) où, après leur avoir signifié leurs droits, un procès-verbal de constatation d'infraction a été dressé contre eux.

## 5 Département juridique

Le suivi juridique consécutif à l'arrestation du 27 avril sera réalisé en mai sachant que les contrevenants seront déférés le 3 mai 2011.

Par ailleurs, le guide juridique a été mis à jour et corrigé selon les commentaires des autorités.

Une séance d'information a également été organisée avec une vingtaine de juges de Libreville. Ces séances ont permis de les informer de l'importance du trafic de produits fauniques, de vulgariser la législation faunique et d'améliorer la collaboration interministérielle.

Finalement, les juristes ont organisé les habituelles visites de prison. Alors que trois des treize personnes arrêtées le 26 novembre 2010 étaient censés avoir été libérés depuis plusieurs mois, cette information a été infirmée. La difficulté pour les juristes réside dans le fait qu'ils ne peuvent demander une rencontre qu'avec un détenu à chaque visite.

## 6 Communication

Un seul article de presse a été diffusé dans l'Union, le principal journal écrit gabonais. Il concerne l'arrestation des trois contrevenants fauniques en date du 27 avril.

1.000 affiches A5 et 10.000 affiches 60 x 40 cm ont été imprimées en collaboration avec WWF, WCS, Brainforest et bien sûr le Ministère des Eaux et Forêts. Ces supports

complèteront le guide juridique et seront diffusés aux forces de l'ordre, eaux et forêts, et membres des professions judiciaires lors des missions à l'intérieur du pays.

## 7 Conclusion



Le mois d'avril a permis la réalisation d'une seule opération, conduisant à l'arrestation de trois contrevenants fauniques.

Les connaissances des juges de Libreville en matière de trafic de faune ont également pu être améliorées à travers une séance d'information.

Les supports qui ont été produits permettront également d'améliorer la collaboration avec les différents ministères et faciliteront la prise de contact avec les différents services à l'intérieur du pays.

La formation du personnel AALF doit être accentuée et des missions à l'intérieur du pays sont à programmer.